

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

6 FÉVRIER 2014

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Nomination d'un  
secrétaire de séance**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 10 février 2014  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 7 février 2014  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 février 2014

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 6 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 janvier deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIoux, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS\*

\*Monsieur BIHOUIS (sauf pour le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOUTIN  
Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER  
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur LAMY  
Madame NICOT à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Madame KARCHI-SAADi à Madame TÉA

**Étaient absents:**

Madame GOMMIER  
Monsieur PERRAULT

**Secrétaire de séance :**

Madame GUERRY

**N° DE DOSSIER** : 14 A 00

**OBJET** : NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

En application de l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

NOMME Madame Martine GUERRY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines